



NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

2025

Conseil Municipal du 26 février 2026



Sommaire

INTRODUCTION.....	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL.....	3
2. SYNTHÈSE DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2025.....	4
3. EXECUTION 2025 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :.....	5
3.1 Dépenses de fonctionnement :.....	5
3.2 Recettes de fonctionnement :.....	6
4. EXECUTION 2025 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :.....	10
4.1 Dépenses d'investissement :.....	10
4.2 Recettes d'investissement :.....	12
5. INDICATEURS FINANCIERS :.....	13
5.1 La capacité d'autofinancement :.....	13
5.2 Le délai de désendettement :.....	13

INTRODUCTION

Le compte financier unique retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée.

La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte financier unique de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L1612-34 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations de fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2025

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exécution de l'exercice 2025	Dépenses	10 003 267,44 €	3 925 682,81 €
	Recettes	10 449 076,01 €	3 499 476,83 €
	Résultat de l'exercice	445 808,57 €	- 426 205,98 €
Résultat cumulés des exercices précédents		282 000,00 €	594 449,87 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025		727 808,57 €	168 243,89 €
Restes à réaliser en dépenses		- €	694 639,32 €
Restes à réaliser en recettes		- €	198 581,91 €
Solde des restes à réaliser (RAR) 2025		- €	- 496 057,41 €
Résultat de clôture avec intégration des RAR		727 808,57 €	- 327 813,52 €

Les résultats de l'exercice 2025 s'élèvent à + 445 808,57 € en fonctionnement. En prenant en compte les excédents des années antérieures (+282 000 €), le résultat de clôture s'élève à 727 808,57 €.

En investissement, le résultat de clôture s'élève à + 168 243,89 €. En prenant en compte les restes à réaliser de l'année (dépenses engagées non payées), les résultats sont de – 327 813,52 €.

Les résultats de fonctionnement devront en priorité couvrir le besoin de financement en investissement.

3. EXECUTION 2025 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3.1 Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **9 120 122,79 €** en 2025. Les crédits prévus ont été réalisés à hauteur de 99,36% au total. En ajoutant les écritures d'ordre, le montant total des dépenses est de 10 003 267,34 €.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

	Réalisé 2024	BP 2025	Prévu 2025 (BP + DM + Virements)	Réalisé 2025	Taux de réalisation 2025 (En % du prévu)
011 - Charges à caractère général	2 547 809,94	2 435 125,00	2 484 085,00	2 484 028,85	100,00%
012 - Charges de personnel	4 892 797,88	5 202 246,00	5 202 246,00	5 143 644,33	98,87%
014 - Atténuations de produits	48 075,00	48 500,00	50 898,00	50 898,00	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 129 131,94	1 108 850,00	1 131 016,00	1 130 989,48	100,00%
66 - Charges financières	316 353,42	273 260,00	308 954,00	308 952,60	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	1 019,53	2 000,00	2 000,00	1 609,53	80,48%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 935 187,71	9 069 981,00	9 179 199,00	9 120 122,79	99,36%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections*	484 875,06	510 000,00	530 000,00	883 144,65	166,63%
Total des dépenses de fonctionnement	9 420 062,77	9 579 981,00	9 709 199,00	10 003 267,44	103,03%

Résultats hors chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) qui ne fait pas l'objet de réalisation

* Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité et aux écritures liées aux cessions.

- **Chapitre 011- Charges à caractère général** (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantines scolaires, etc.) :
2 484 028,85 € : taux de réalisation de presque 100% par rapport au prévu.

A noter :

- Des dépenses d'énergie en baisse par rapport à 2024, mais supérieures aux prévisions et qui représentent encore 6% du total des dépenses réelles de fonctionnement de la commune ;
 - Une augmentation de 8 000 € des dépenses liées aux achats de repas (cantines scolaires et centres de loisirs) et de 15 000 € pour les transports (scolaire + centres de loisirs) ;
 - Des augmentations de 20 000 € des primes d'assurance et de 19 000 € sur les contrats de maintenance.
- **Chapitre 012 – Dépenses de personnel : 5 143 644,33 €** : taux de réalisation de 98,87% par rapport au prévu. L'augmentation par rapport à 2024 s'explique par :
 - La première année de l'augmentation de 3% par an pendant quatre ans des cotisations retraite (CNRACL) des agents fonctionnaires,
 - L'augmentation de 1% de la cotisation vieillesse,
 - Le recensement de la population 2025,
 - La création d'un demi-poste en comptabilité en septembre 2025,
 - Des mesures salariales (RIFSEEP et prévoyance) à partir de juillet 2025.
 - **Chapitre 014 – Atténuations de produits : 50 898 €** :
Il s'agit de la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'est élevée à 40 520 €. Le solde concerne des régularisations (remboursements de taxe d'habitation).
 - **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** (subventions et participations versées, indemnités des élus) :
1 130 989,48 € : taux de réalisation de presque 100% et stable par rapport à 2024.

On retrouve ici notamment les participations et subventions versées :

- Au CCAS : 481 000 €



- Au SICCE (compétence petite enfance) : 226 145,29 €
- Au Syndicat du collège pour la gestion du gymnase des Mattons : 70 377,25 €.
- Aux associations : 178 990 €

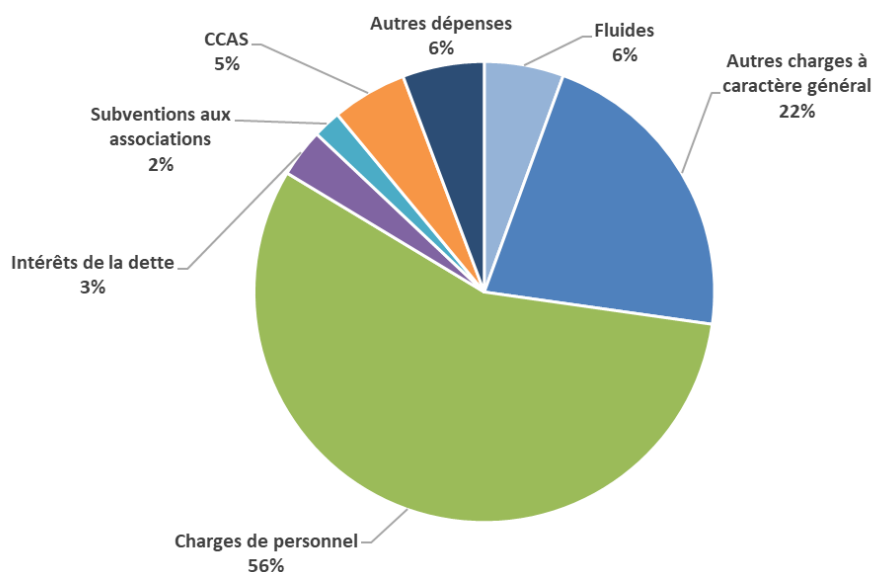
▪ **Chapitre 66 – Charges financières (intérêts financiers des emprunts) : 308 952,60 € :**

Il a été nécessaire d'augmenter les crédits en cours d'année sur ce chapitre car le taux d'intérêt appliqué à l'emprunt structuré de la commune (indexé sur l'Euribor 12 mois et la parité Dollar/Franc Suisse) a augmenté fortement en 2025. Il s'est élevé à 11,02% contre 9,27% en 2024 et 6,57% en 2023.

▪ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 609,53 € :**

On retrouve dans ce chapitre les régularisations de la facturation des années antérieures.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



3.2 Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **10 247 43,57 €** en 2025 avec un taux de réalisation de 102,63%. En ajoutant les écritures d'ordre, le montant total des recettes est de 10 449 076,01 €.

	Réalisé 2024	BP 2025	Prévu 2025 (BP + DM + Virements)	Réalisé 2025	Taux de réalisation 2025 (En % du prévu)
013 - Atténuations de charges	35 041,97	20 900,00	20 900,00	34 429,90	164,74%
70 - Produits des services	722 253,90	730 880,00	715 365,00	686 753,53	96,00%
73 - Impôts et taxes	2 236 865,00	2 236 288,00	2 236 288,00	2 365 987,00	105,80%
731 - Fiscalité locale	4 866 431,07	4 982 551,00	4 982 551,00	4 951 890,55	99,38%
74 - Dotations et participations	1 437 697,31	1 309 896,00	1 343 096,00	1 358 792,13	101,17%
75 - Autres produits de gestion courante	541 327,56	460 800,00	488 300,00	469 146,57	96,08%
76 - Produits financiers	9 873,44	38 057,00	77 437,00	77 605,10	100,22%
77 - Produits exceptionnels *	8 720,03	0,00	0,00	182 134,79	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	43 469,86	111 338,00	120 698,00	120 698,00	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 901 680,14	9 890 710,00	9 984 635,00	10 247 437,57	102,63%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 054,75	64 040,00	51 600,00	201 638,44	390,77%
Total des recettes de fonctionnement	9 922 734,89	9 954 750,00	10 036 235,00	10 449 076,01	104,11%

* Le chapitre 77 comprend notamment en réalisation les écritures comptables liées aux cessions de biens qui, par le jeu des écritures d'ordre, impactent le résultat d'investissement

▪ **Chapitre 013 – Atténuations de charges : 34 429,90 €**



Ce chapitre comprend des remboursements sur rémunération de la CPAM dans le cadre d'absence du personnel contractuel ou d'agents titulaires affiliés au régime général (dont le temps de travail hebdomadaire est inférieur 28 heures). Il intègre aussi le versement du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

▪ **Chapitre 70 – Produits des services : 686 753,53 €**

Il s'agit des recettes des cantines scolaires, des spectacles et événements sportifs, des locations de salles, et du remboursement de la mise à disposition de personnel à certaines structures (CCAS, SICCE, syndicat du collège).

Les recettes encaissées ont été inférieures aux recettes attendues, pour plusieurs raisons :

- Le changement d'imputation des locations de salles qui ont basculé au chapitre 75
- Une moindre intervention des services techniques à la crèche et au gymnase du collège entraînant une baisse des refacturations au SICCE et au syndicat de gestion du collège des Mattons.

▪ **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 2 365 987 €**

- Versements de la Métropole : Attribution de compensation (1,8M€) et dotation de solidarité communautaire (327K€) : 2 141 577 €=> stabilité depuis plusieurs années en l'absence de nouveaux transferts de compétence.
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui permet de compenser, pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, s'élève annuellement à 95 288 €.
- Pour la première fois en 2025, la Métropole a été bénéficiaire du fonds de péréquation intercommunal (FPIC), ce qui a entraîné une recette de 129 122 € pour la commune.

▪ **Chapitre 731 – Fiscalité Locale : 4 951 890,55 €**

- **Focus sur la fiscalité directe :** Il s'agit du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti et du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Le montant perçu est de 4 487 890 €, soit 44% du total des recettes réelles de fonctionnement. Depuis 2023, la commune perçoit le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants à la place de la Métropole suite à une délibération prise en 2022.

Evolution du produit de la fiscalité directe entre 2024 et 2025 :

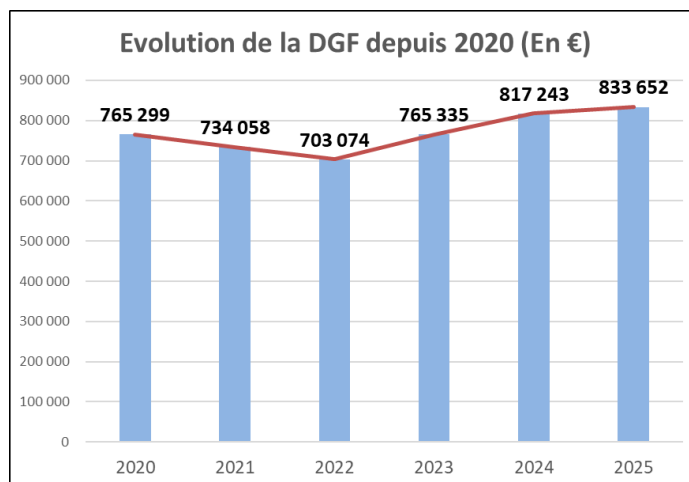
EN €		Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution du produit fiscal (en %)
THRS	Produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	57 631	32 690	-43,28%
THLV	Produit de taxe d'habitation sur les logements vacants	66 171	45 647	-31,02%
TFB	Produit de taxe sur les propriétés bâties	4 249 822	4 396 458	3,45%
TFNB	Produit de taxe sur les propriétés non bâties	15 760	13 095	-16,91%
TOTAL RECETTES DE LA FISCALITE DIRECTE		4 389 384	4 487 890	2,24%

Les recettes de la fiscalité directe sont en augmentation de 2,24% entre 2024 et 2025. Cela est dû notamment à la revalorisation annuelle des bases d'imposition des locaux d'habitation qui s'est élevée à 1,7% en 2025 (évolution basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de l'année précédente). Il est à noter que le produit des taxes d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est en baisse, malgré la revalorisation des taux.

- Autres taxes : 439 573,55 € (TADMTO, Accise sur l'électricité, Taxe sur les pylônes électriques, Taxe locale sur la publicité extérieure, Droits de place).
 - Taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux : cette taxe correspond aux droits d'enregistrement des mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc.).
En 2025, malgré un marché de l'immobilier très calme sur une grande partie de l'année, les recettes atteignent 205 396 € à la faveur d'une fin d'année plus dynamique. Cela représente une baisse de 10 378 € par rapport à 2024, et un retour au niveau de 2023 (202 839 €). La tendance reste donc très inférieure aux niveaux de 2021 (313 618 €) et 2022 (290 188 €).
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité a été réformée et se nomme maintenant « accise sur l'électricité ». Elle est prélevée par les fournisseurs d'électricité et reversée par l'Etat aux collectivités bénéficiaires. Le produit de cette taxe s'est élevé à 144 103 €, en baisse de 28 166,22 € par rapport à 2024.
 - Les recettes des autres taxes restent globalement stables.
- **Chapitre 74 – Dotations et participations** (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : **1 358 792,13 €**.

Les deux principales dotations perçues sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 833 652 € perçus en 2025, soit une augmentation de 16 409 € par rapport à 2024. Cela s'explique par l'augmentation de l'enveloppe de la dotation de solidarité rurale (DSR) au niveau national et l'éligibilité de Vizille à la dotation nationale de péréquation (DNP).



- Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 175 675 € en 2025, en baisse de 16 489 € par rapport au réalisé 2024.
- **Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 469 146,67 €**
Ce chapitre intègre les loyers perçus (Gendarmerie, La Poste, Le Kiosque, divers appartements et garages), les locations de salle, ainsi que les remboursements d'assurances (absence des agents, sinistres sur les biens de la ville).
- **Chapitre 76 – Produits financiers : 77 605,10 €**
Il s'agit du remboursement par la Métropole, des intérêts financiers correspondant à la dette récupérable évaluée lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole. La commune a également perçu sur l'exercice 2025 les versements du fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque au titre de 2024 et 2025.

▪ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 182 134,79 €**

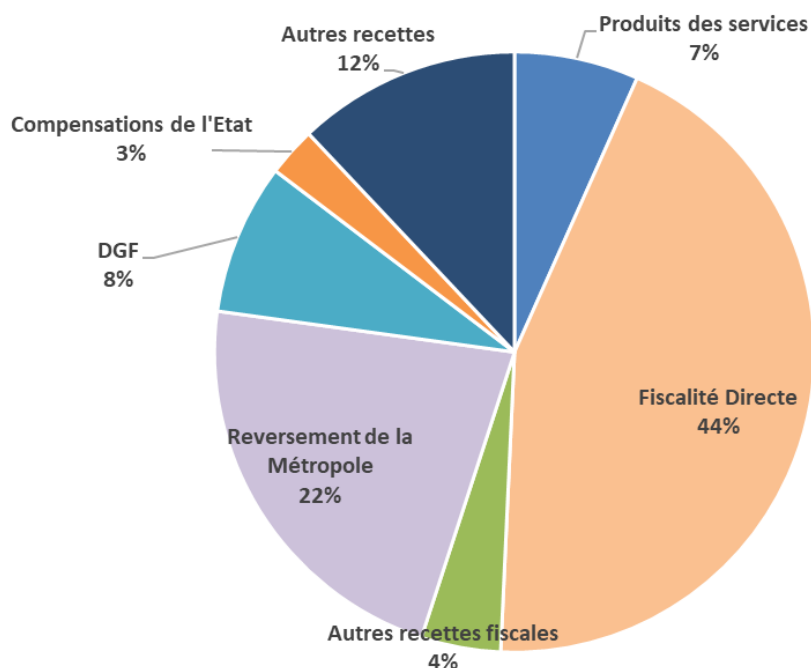
Seuls 1 384,79 € concernent des écritures de régularisation de trop versé sur les exercices antérieurs et impactent le résultat de fonctionnement.

Les 180 750 € restants concernent la cession du camping et de divers véhicules. Ce montant est neutralisé par des écritures d'ordre afin de faire compter ces cessions, budgétées obligatoirement en investissement, dans le résultat d'investissement.

▪ **Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 120 698 €**

Il s'agit de la reprise de la provision sur le contentieux du SIERG désormais éteint, ainsi que celle d'une partie de la provision pour risque sur les recouvrements des services (à réajuster obligatoirement chaque année).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



4. EXECUTION 2025 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement payées se sont élevées à **3 925 682,81 €** en 2025 et à **4 620 322,13 €** en prenant en compte les restes à réaliser de l'année, c'est-à-dire les dépenses engagées qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement.

Les crédits réels votés ont été réalisés à hauteur de 97,16% au total en prenant en compte les restes à réaliser.

	BP 2025 + Restes à réaliser 2024	Prévu 2025 (BP + RAR 2024 + DM)	Réalisé 2025	Restes à réaliser 2025	Total 2025 réalisé + RAR	Taux de réalisation 2025 avec RAR (en %)
16- Emprunts et dettes assimilés	826 500,00	826 500,00	826 448,46	0,00	826 448,46	99,99%
20 - Immobilisations incorporelles	493 500,96	442 342,96	334 547,06	55 580,00	390 127,06	88,20%
204 - Subventions d'équipements versées	309 195,00	309 195,00	183 993,53	55 098,52	239 092,05	77,33%
21- Immobilisations corporelles	2 520 921,30	2 462 436,30	1 857 501,47	536 862,96	2 394 364,43	97,24%
23- Immobilisations en cours	874 518,95	346 638,95	222 162,60	47 097,84	269 260,44	77,68%
26 - Participations et créances sur participations	0,00	16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	100,00%
Dépenses réelles	5 024 636,21	4 403 813,21	3 441 353,12	694 639,32	4 135 992,44	93,92%
040 - Opérations d'ordre entre section	64 040,00	51 600,00	201 638,44	0,00	201 638,44	390,77%
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	282 691,25	0,00	282 691,25	94,23%
Dépenses d'ordre	364 040,00	351 600,00	484 329,69	0,00	484 329,69	137,75%
Total des dépenses d'investissement	5 388 676,21	4 755 413,21	3 925 682,81	694 639,32	4 620 322,13	97,16%

- **Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23)**, c'est-à-dire, les études, les travaux, les achats de biens et de matériels et les fonds de concours versés s'élèvent à **2 598 204,66 €**. En prenant en compte les restes à réaliser (« RAR »), ce sont **3 292 843,98 €** de dépenses qui ont été réalisées ou engagées.

Les principales dépenses d'investissement pour 2025 sont :

Transition environnementale :

- Désimperméabilisation de la cour d'école Paul Langevin : 260 000 € + 49 600 € RAR ;
- Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux : 29 200 € + 26 800 € RAR ;
- Aménagement du square de la Révolution (plan Canopée) : 9 400 € + 42 700 € RAR ;
- Valorisation du site de l'étang du Plan : 28 000 € + 530 € RAR ;
- Projet de replantation de la forêt communale (dispositif 1 arbre, 1 habitant) : 11 500 €.

Revitalisation du centre-ville :

- Etudes sur le secteur des Tanneries : 161 700 € + 62 000 € RAR ;
- Embellissement de la rue De Gaulle (fonds de concours et co-maîtrise d'ouvrage) : 157 700 € ;
- OPAH-RU (étude patrimoniale colorimétrie) : 47 520 €.

Voirie et Aménagement :

- Acquisition et préparation du site avant travaux pour le transfert du centre technique municipal : 422 400 € ;
- Acquisition d'une déneigeuse, d'une balayeuse et remplacement d'un véhicule léger : 265 200 € ;
- Fonds de concours « Voirie » versés à la Métropole pour l'aménagement de rues : 31 100 € + 55 000 € RAR ;
- Aménagements divers dans le cimetière : 134 800 € + 7 000 € RAR ;
- Aménagement du bord du canal avenue Maurice Thorez : 27 700 €.

Culture et Patrimoine :

- Travaux et maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la partie instrumentale de l'orgue de l'église Sainte-Marie : 148 700 € ;
- Investissements divers pour le Jeu de Paume (éclairage du cheminement, moteur de ventilation, etc.) : 22 900 € + 10 200 € RAR ;
- Camp de base Belledonne (falaise d'escalade, halte équestre) : 54 400 € + 23 900 € RAR ;
- Investissements dans les autres équipements culturels et patrimoniaux : 50 800 € + 3 600 € RAR.

Education, enfance et jeunesse :

- Travaux et renouvellement de matériel dans les écoles (hors cour Paul Langevin) : 133 700 € + 3 400 € RAR ;
- Travaux et renouvellement de matériel dans les centres de loisirs : 45 400 €.

Santé :

- Etudes de préféabilité et acquisition du site de la future maison de santé pluri-professionnelle : 42 900 € + 311 000 € RAR.

Soutien au monde associatif :

- Travaux d'homologation + autres pour le terrain de rugby : 41 700 € + 4 000 € RAR ;
- Rénovation du grillage des terrains de tennis : 21 000 € ;
- Investissements dans les autres équipements sportifs : 60 900 € + 8 700 € RAR.

Tranquillité publique :

- Poursuite du déploiement de la vidéo-protection : 39 000 € + 47 100 € RAR ;
- Travaux pour la gendarmerie : 48 600 €.

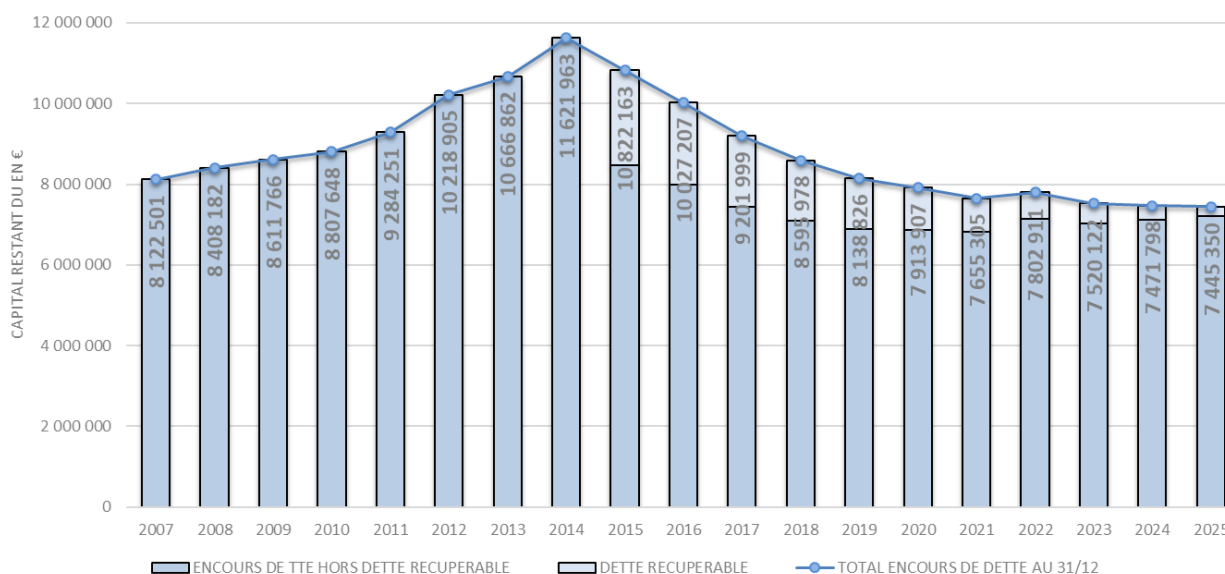
▪ Remboursement de la dette (chapitre 16) : 826 448,46 €

- Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'est élevé à 826 448,46 € en 2025.
- Par ailleurs, la collectivité a souscrit un nouvel emprunt de 800 000€ pour financer ses investissements.
- La commune se désendette sur l'année à hauteur de 26 484 €.

VARIATION DE LA DETTE	
En €	Année 2025
EMPRUNTS NOUVEAUX	800 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	826 848
VARIATION DE DETTE	-26 848

L'encours de dette s'élève à 7 445 350 € fin 2025, niveau le plus bas depuis vingt ans.

Evolution de la dette entre 2007 et 2025



4.2 Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement encaissées en 2025 s'élèvent à **3 499 476,83 €** et à **3 698 058,74 €** en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les recettes engagées qui n'ont pas encore été encaissées.

Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 104,1% au total en prenant en compte les restes à réaliser.

	BP 2025 + Restes à réaliser 2024	Prévu 2025 (BP + RAR 2024 + DM)	Réalisé 2025	Restes à réaliser 2025	Total 2025 réalisé + RAR	Taux de réalisation 2025 avec RAR (en %)
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	407 958,11	181 528,11	181 528,07	0,00	181 528,07	100,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	620 672,12	620 672,12	620 672,12	0,00	620 672,12	100,0%
13 - Subventions d'investissement	559 158,11	820 058,11	614 771,74	198 581,91	813 353,65	99,2%
16- Emprunts et dettes assimilés	800 000,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	100,0%
27- Autres immobilisations financières	116 669,00	116 669,00	116 669,00	0,00	116 669,00	100,0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	823 000,00	183 000,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes réelles	3 327 457,34	2 721 927,34	2 333 640,93	198 581,91	2 532 222,84	93,0%
040 - Opérations d'ordre entre section	510 000,00	530 000,00	883 144,65	0,00	883 144,65	166,6%
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	282 691,25	0,00	282 691,25	94,2%
Recettes d'ordre	810 000,00	830 000,00	1 165 835,90	0,00	1 165 835,90	140,5%
Total des recettes d'investissement	4 137 457,34	3 551 927,34	3 499 476,83	198 581,91	3 698 058,74	104,1%

➤ **Dotations fonds divers et réserve (chapitre 10) : 802 200,19 €**

- FCTVA : 181 528,07 €
- Excédents de fonctionnement 2024 affectés aux investissements 2025 : 620 672,12 € (compte 1068).

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13) : 813 353,65 €**

Les recettes de subventions encaissées s'élèvent à 614 771,74 €. Elles concernent :

- La restauration de l'orgue de l'église Sainte Marie pour 325 189,86 € ;
- La désimperméabilisation de la cour de l'école Paul Langevin pour 112 909 € ;
- L'école primaire du château (menuiseries et mises aux normes PMR) pour 65 889,18 € ;
- La vidéoprotection pour 48 713 € ;
- Le camp de base Belledonne (falaise d'escalade et halte équestre) pour 32 201,79 € ;
- Les travaux d'économie d'énergie sur divers bâtiments communaux pour 13 145 € ;
- La réfection de la passerelle du Muzet pour 7 127 € ;
- La replantation de la forêt communale dans le cadre du dispositif 1 arbre, 1 habitant pour 4 547,20 € ;
- L'équipement informatique des écoles dans le cadre du dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE) pour 4 049,71 €.

Les recettes notifiées mais restant à encaisser représentent 198 581,91 € et concernent le camp de base Belledonne (falaise, halte équestre, panneaux d'information), les études du secteur des Tanneries, la désimperméabilisation de la cour de l'école Paul Langevin, les travaux d'économies d'énergie, la valorisation de l'étang du Plan, et la replantation de la forêt communale.

➤ **Emprunt nouveau (chapitre 16) : 800 000 €**

➤ **Dettes récupérables remboursées par la Métro (chapitre 27) : 116 669 €**

La dette récupérable pour 2025 s'élève à 116 669 €.

5. INDICATEURS FINANCIERS :

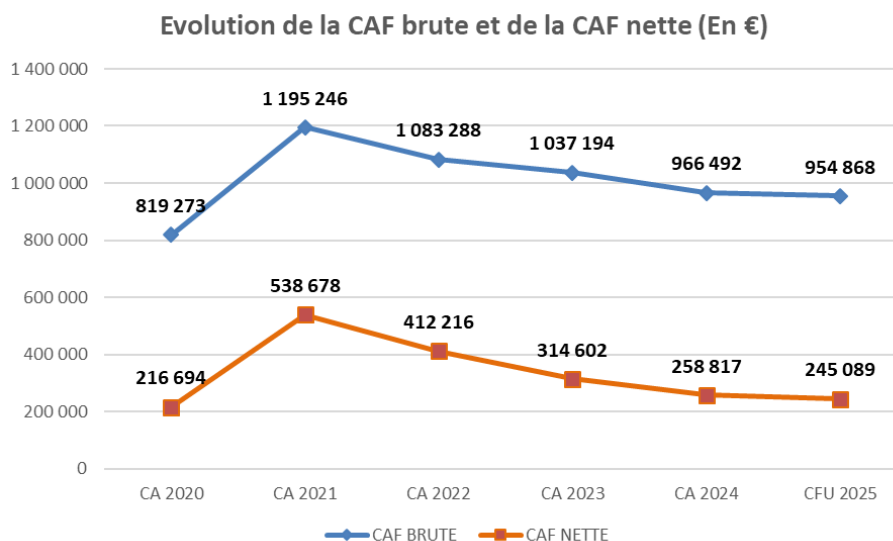
5.1 La capacité d'autofinancement :

Capacité d'autofinancement (CAF) : définition :

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (recettes-dépenses), minoré du remboursement du capital des emprunts.

Elle permet :

- De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après remboursement des emprunts.



La capacité d'autofinancement brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) s'élève à 954 868 € en 2025.

Après remboursement du capital des emprunts, la CAF nette s'élève à 245 089 €. Ce montant est affecté au financement des dépenses d'investissement de l'année.

5.2 Le délai de désendettement :

- Le ratio de délai de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en affectant la totalité de sa capacité d'autofinancement (CAF) à ce remboursement.

$$\frac{\text{MONTANT DE LA DETTE}}{\text{(corrigée de la dette récupérable)}}}{\text{CAF BRUTE}} = \text{Délai de désendettement (en année)}$$

- Le seuil d'alerte se situe à partir de 12 années. (*rappel des contrats de Cahors qui encadrent les dépenses des grandes collectivités : limite fixée à 12 ans*).
- La capacité de désendettement de la commune est de 7,55 années fin 2025 et se trouve donc largement en dessous du seuil d'alerte de 12 années.

**Indicateur de solvabilité :
Délai de désenttement (en nombre d'années)**

